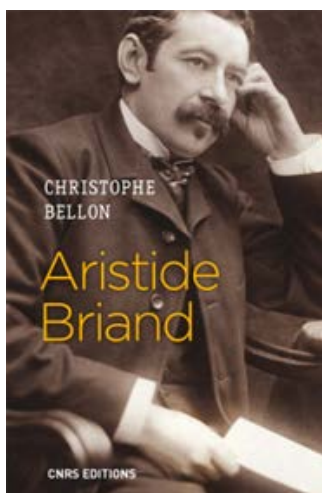


## **Christophe Bellon, *Aristide Briand : Parler pour agir*, Paris, CNRS Éditions, 2016, 390 p.**

**Jean-Michel Guieu**



Aristide Briand (1862-1932) a exercé durant près de trois décennies les plus hautes fonctions de la République, chef du gouvernement à onze reprises et vingt-cinq fois ministre. Ce record absolu n'a pourtant pas beaucoup aiguisé l'appétit des biographes. On pourra ainsi s'étonner que Christophe Bellon soit le premier historien universitaire à s'être aventuré à broser le portrait de cet homme d'État, artisan de la loi de Séparation des Églises et de l'État en 1905, chef du « gouvernement de guerre » aux heures tragiques de Verdun et de la Somme, devenu dans les années 1920 l'apôtre de la réconciliation européenne<sup>1</sup>. Il n'est pas le lieu ici d'exposer les raisons – déjà évoquées ailleurs<sup>2</sup> – qui ont conduit Briand à sombrer dans cet injuste oubli de notre mémoire nationale. Il est vrai que le personnage est complexe et ses archives plutôt minces, Briand s'étant davantage illustré par son verbe que par sa plume.

Christophe Bellon évoque d'ailleurs d'emblée le « mystère entourant sa riche personnalité et un tempérament aux multiples ressorts », ayant tout à la fois suscité une admiration proche de l'idolâtrie et une détestation particulièrement haineuse (notamment du côté de l'Action française). Qualifié de « monstre de souplesse » (Maurice Barrès) ou de « navigateur à voiles » (Léon Bourgeois), il est certain que Briand s'est toujours, de son propre aveu, méfié des doctrines trop rigides qu'il considérait comme « toutes inapplicables ». Dans son esprit, ces dernières devaient simplement « servir de cadres, à condition de les connaître telles et d'être toujours prêt à les adapter aux circonstances<sup>3</sup> ». D'où la tentation, à laquelle certains auteurs ont un peu trop facilement succombé, de faire de Briand « un beau type d'opportuniste<sup>4</sup> ».

Dans cet ouvrage clairement rédigé, Christophe Bellon parvient à restituer au plus

<sup>1</sup> Christophe Bellon avait déjà esquissé en 2009 une courte biographie de *Briand l'Européen*, parue à La Documentation française, dans la collection « Tribuns ».

<sup>2</sup> À ce sujet, on pourra lire avec profit la contribution de Jacques Bariéty, « Aristide Briand : les raisons d'un oubli », dans Antoine Fleury (dir.), *Le Plan Briand d'union fédérale européenne*, Berne, Peter Lang, 1998, p. 1-13.

<sup>3</sup> Cité par Christophe Bellon, *Aristide Briand : Parler pour agir*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 226.

<sup>4</sup> Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, [rééd. Pocket, coll. « Agora », 2007], p. 296.

juste une vie particulièrement bien remplie, de l'enfance modeste à Saint-Nazaire jusqu'aux sommets de l'État et aux funérailles nationales qui lui furent votées par le Parlement en 1932. Maître de conférences à l'Université catholique de Lille, l'auteur connaît bien le personnage pour l'avoir fréquenté depuis de nombreuses années et lui avoir notamment consacré en 2009 une thèse de doctorat d'histoire, récompensée par l'Assemblée nationale<sup>5</sup>. Spécialiste d'histoire politique et parlementaire, c'est logiquement sur le Briand « orfèvre des majorités parlementaires », devenu « le Parlement en personne », qu'il apporte les éclairages les plus neufs. Il démontre ainsi que la délibération fut le principal ressort de l'action politique de Briand, ce dernier s'évertuant à construire tout au long de sa carrière de solides majorités parlementaires, nécessaires à la mise en œuvre de sa politique : « Messieurs, pour vivre, il nous faut une majorité », aimait-il déclarer. Il disposait pour ce faire d'un incomparable atout, que ses ennemis mêmes se plairont à lui reconnaître, une éloquence exceptionnelle servie par une « voix de violoncelle ». Et celle-ci vibrait à l'unisson d'un tempérament « tout en fermeté et en souplesse ». Ces qualités feront de lui un conciliateur et un « apaiseur-né », sur le plan intérieur comme, plus tard, sur la scène internationale.

Si l'on sait Briand séduit dans ses jeunes années par le syndicalisme révolutionnaire et la grève générale, cette dernière devait toutefois s'inscrire selon lui dans la légalité, les ouvriers devant se croiser les bras, non se lancer dans une révolution violente. Rapidement d'ailleurs, ses échecs électoraux successifs l'amèneront à s'éloigner des conceptions d'un syndicalisme radical, défendues par son ami Fernand Pelloutier, et à se rapprocher du courant socialiste réformiste incarné par Jean Jaurès. Mais la stratégie de Briand visant à unifier les socialistes autour du réformisme se révélera un échec et il n'adhérera jamais à la nouvelle SFIO créée en 1905. Il en voudra d'ailleurs longtemps à Jaurès de ne pas avoir su réaliser l'unité socialiste autour des thèses qu'ils avaient défendues ensemble au sein du Parti socialiste français (participation au pouvoir, réformisme social, séparation des Églises et de l'État). Christophe Bellon croit donc pouvoir écrire que « sa rupture avec le socialisme, souvent présentée comme la marque de faibles convictions, répond au contraire à une conception réformiste déterminée<sup>6</sup> ». D'où l'effort de Briand pour construire par la suite un courant centriste au service d'une « République apaisée », sorte de « nébuleuse agrégeant le centre-gauche à une partie du centre-droit français<sup>7</sup> », ce qui lui valut naturellement d'être qualifié de « social-traitre » par ses anciens camarades socialistes. À la veille de la guerre, il s'efforça de structurer politiquement ce « modérantisme », en œuvrant à l'élection du « centriste » Raymond Poincaré à la présidence de la République et en créant, en décembre 1913, la Fédération des gauches afin de renforcer au Parlement cette « culture de l'apaisement » qui lui était chère. Si cette formation enregistra un échec sur le plan électoral, l'auteur souligne que la Chambre de 1914 fut néanmoins marquée par la présence de 185 députés centristes, répartis en cinq groupes parlementaires, qui avaient fait campagne sur les mêmes thèmes que Briand et ses amis.

---

<sup>5</sup> « Délibération parlementaire et phénomène majoritaire sous la Troisième République. L'exemple d'Aristide Briand, député de la Loire (1902-1919) », thèse de doctorat d'histoire préparée sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, 2009, qui a été publiée au Cerf en 2015, sous le titre *La République apaisée. Aristide Briand et les leçons politiques de la laïcité*, 2 vol.

<sup>6</sup> Christophe Bellon, *Aristide Briand...*, *op. cit.*, p. 122.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 8-9.

Entré à la Chambre des députés en 1902, c'est d'abord sur le plan de la politique religieuse que Briand avait fait la démonstration de ses capacités de conciliation. Rapporteur de la Commission de Séparation des Églises et de l'État, le député de Saint-Étienne avait mené un long et patient travail de vingt-deux mois permettant de concilier des thèses au départ irréconciliables. Le 3 juillet 1905, il parvint alors à réunir, au terme de 48 séances de débats à la Chambre et de 320 amendements, une solide majorité de 341 voix en faveur d'une loi de Séparation « libérale et équilibrée ». Cet épisode parlementaire devait marquer un réel tournant dans sa carrière : « Si Briand a fait la Séparation, la Séparation a fait Briand<sup>8</sup>. » La légitimité qu'il acquit sur la question religieuse lui permit ensuite de prendre en charge le ministère des Cultes et de « sauver » une loi dont l'application allait se révéler particulièrement difficile. Il devait parachever cette œuvre d'apaisement religieux au lendemain de la Grande Guerre en travaillant, en 1921, au rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, interrompues depuis 1904.

Tout au long de son ouvrage, Christophe Bellon s'efforce également de mettre en valeur l'œuvre moins connue de Briand en faveur d'une « démocratie sociale ». Successeur en 1909 de Georges Clemenceau à la tête du gouvernement, il se fit, dans un contexte d'agitation sociale, le promoteur d'une politique de « juste milieu », menant à son terme la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, faisant adopter diverses lois sur les conditions de travail des femmes en couches, la création des délégués mineurs, l'institution d'un crédit individuel à long terme pour les petits exploitants, proposant la participation capital-travail, afin d'associer les syndicats à la gestion des entreprises. Mais la grève des cheminots de l'automne 1910 l'obligea à agir avec vigueur. Durablement fragilisé sur le plan parlementaire, il préféra quitter ses fonctions en février 1911.

Les lendemains de la Grande Guerre offrirent à Briand l'occasion d'exercer sur la scène internationale des talents de pacificateur jusqu'alors cantonnés à la politique intérieure française. Durant le conflit, qu'il avait jugé « inévitable » au printemps 1914, il mena la guerre avec détermination et fut le plus durable de tous les présidents du Conseil de la période, au pouvoir d'octobre 1915 à mars 1917. Il contribua à cette occasion au renforcement de la prééminence du pouvoir civil sur le Grand quartier général, à la rationalisation du travail de l'exécutif (par la création notamment d'un comité de guerre qui se réunit à partir de novembre 1916) et à l'association plus étroite du Parlement à la décision politique (avec la tenue de comités secrets et la multiplication des auditions des membres du gouvernement devant les commissions). L'époque du ministère Clemenceau (de novembre 1917 à janvier 1920), auquel il accorda toujours sa confiance, se traduisit pour Briand par une certaine mise à l'écart, même si l'on songea à lui au printemps 1918 pour rejoindre le Quai d'Orsay. Mais son refus provoqua le mécontentement de Clemenceau qui déclara : « On n'attelle pas une grenouille à un pur-sang. » Ce qui lui valut en 1919 d'être totalement écarté du règlement de la paix et de ne recevoir que la veille de la signature du traité de Versailles un carton d'invitation...

Amorçant en 1921 un retour durable au pouvoir, bientôt marqué par sa présence inamovible à la tête de la diplomatie française de 1925 à 1932, Briand réussit

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 131.

progressivement à convertir la Chambre à une politique de paix et de rapprochement franco-allemand, réunissant des majorités de plus en plus considérables et parvenant à rallier certains de ses plus farouches adversaires. Il en alla ainsi d'André Tardieu, bras droit de Clemenceau lors de la négociation du traité de Versailles en 1919, qui n'avait pas hésité à comparer en 1921 l'action de Briand à celle de la « politique du chien crevé au fil de l'eau », et qui devait finir par saluer une œuvre de paix répondant à la « volonté unanime » des Français. On pourra regretter que Christophe Bellon ne consacre qu'un court chapitre final à l'action du « pèlerin de la paix », qui eut pour principaux résultats la conclusion des accords de Locarno (1925), l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations (1926), le pacte Briand-Kellogg (1928) ou le projet d'une Union fédérale européenne (1929-1930). De cette politique de réconciliation internationale, que beaucoup d'historiens ont eu tendance à regarder comme une « paix illusoire », et dont Genève et la Société des Nations furent l'épicentre, il aurait été certainement utile de fournir un récit plus substantiel, en utilisant les acquis d'une historiographie récente – essentiellement anglophone – qui a proposé une lecture renouvelée des années 1920. Christophe Bellon souscrit d'ailleurs pleinement à cet objectif dans son ouvrage. Il reste donc à espérer que ce beau travail contribue à tirer de l'oubli la figure de cet « homme politique hors pair » (Georges Clemenceau), tout en redressant certains jugements erronés qui continuent injustement – et inutilement – d'entacher sa mémoire.